

Séance Veviba du 21 mars 2018

Intervention de Daniel Senesael

1° mesures d'économie

A° Pilier judiciaire

Monsieur Ducarme, lors de première séance de cette commission VEVIBA, vous vous êtes demandé « *Pourquoi le juge [avait] mis plus d'un an et demi pour lancer la perquisition?* » et vous avez ajouté « *Le fait que nous nous soyons constitués partie civile nous permettra d'exiger des réponses.* »

Le fait est, Monsieur Ducarme, Monsieur Geens, que nous avons, aujourd'hui, une première réponse à cette question.

- La police judiciaire fédérale de la Province de Luxembourg ne dispose que de 2 policiers référents pour toutes les enquêtes relatives à la Santé publique et à l'environnement. Ces enquêteurs doivent travailler sur de nombreux dossiers en parallèle, et ce manque de personnel provoque un allongement de la durée des enquêtes.
- « En ce qui concerne l'avancement des dossiers à l'Instruction, la Province de Luxembourg disposait jusqu'à il y a quatre ans d'ici de six juges d'instruction. Actuellement, il n'y en a plus que quatre, pour un nombre de dossiers toujours croissant. »

Le dossier fait encore apparaître :

- que la perquisition a dû être reportée pour cause de manque de policiers disponibles dans la province du Luxembourg.
- Que la cellule multidisciplinaire hormones (CMH) devenue Pharma and Foodcrime unit (PFCU) est en sous-effectif : son effectif est passé de 8 à 3 ETP ; il n'est même plus en mesure de rédiger son rapport annuel.

Pourquoi le juge a-t-il mis plus d'un an et demi pour lancer sa perquisition ?

Une large partie de la solution est manifestement à trouver dans les mesures d'austérité budgétaire que ce gouvernement fait peser sur l'appareil de la justice et sur l'appareil policier.

- « La sécurité alimentaire ne figure plus dans le Plan national de sécurité 2016-2019. »
- La sécurité alimentaire ne constitue plus un objectif prioritaire de ce gouvernement.

Comment s'étonner alors que la justice ait mis tant de temps à se mettre en branle ?

Pilier administratif.

A ce déficit du pilier judiciaire (qui est de la responsabilité de M. Geens) s'ajoute un autre déficit du pilier administratif (qui est de la responsabilité de M. Ducarme).

- La dotation fédérale à l'AFSCA a baissé de 22 millions entre 2014 et 2017 (alors qu'elle avait augmenté de 1 million sous l'ère Di Rupo)
- Les recettes de l'AFSCA (qui englobent la dotation fédérale et la contribution des opérateurs) ont baissé de 18 millions d'euros entre 2014 et 2016 (alors qu'elles avaient augmenté de 6 millions sous l'ère Di Rupo)
- Les effectifs à l'Agence ont évolué, entre 2014 et 2018, de 1.161 ETP à 1.062 ETP soit 100 équivalents temps pleins en moins.
- « *La conséquence logique – je cite ici le rapport 2016 de l'AFSCA – est la diminution du nombre de missions par rapport à 2015. (...) cela indique bien que nous avons atteint la limite de ce qui pouvait être compensé par des gains d'efficacité* ».

- Selon un document transmis par M. Dirickx, « à la date du 14 mars 2018, 219 dossiers de fraude actifs en cours sont actuellement traités par 17 ETP disponibles au sein de l'UNE. A titre informatif, l'UNE néerlandais (IOD NVWA) compte 125 ETP qui disposent de compétences de police étendues (surveillance, écoutes téléphoniques, mesures coercitives). »
- Les Pays-Bas disposent donc d'un effectif d'enquête entre 7 et 8 fois plus grand qu'en Belgique, pour un territoire comparable, voilà un élément interpellant.

Le gouvernement a imposé aux institutions fédérales des mesures d'économie drastiques et en paie aujourd'hui les conséquences.

L'AFSCA est dépendante d'une justice, elle-même en sous-effectif.

Dans ces conditions, comment s'étonner d'apprendre toujours si tard, dans l'après-coup, le déclenchement de scandales alimentaires ?

2° NPG : focus contre-productif sur l'aide à l'export au détriment de la santé publique

Monsieur Ducarme,

A ce problème d'effectif (qui est un problème budgétaire) s'en ajoute un autre (qui est un problème d'orientation politique générale).

Lors de la première séance, le 12 mars, je m'interrogeais déjà en ces termes : « à quoi cela sert-il de faire des campagnes de promotion du BBB en région wallonne ou des missions à l'étranger (comme par exemple en Chine) pour vanter la qualité de notre viande si on n'est pas capable de garantir le total respect des normes d'hygiène les plus élémentaires. »

Et c'est bien là une des principales questions ou conclusions qui se dégage du rapport.

Vous avez confondu l'AFSCA avec l'AWEX¹ ou l'APAQ-W² .

¹ Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers.

² Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité.

Vous avez réorienté une partie de l'effectif de l'Agence – en principe dévolue à la protection de la santé – vers le commerce extérieur, alors que la promotion de notre agriculture est déjà l'apanage des régions.

Concrètement, vous avez été faire la promotion du bœuf belge en Chine avec d'un côté l'AFSCA et de l'autre côté la responsable export de Veviba.

Mais avec quels résultats ? et avec quelle crédibilité aujourd'hui ?

A court terme, très bien : en janvier dernier, la responsable de Veviba se réjouissait qu'après 15 ans d'efforts, deux lettres d'intention de travail aient enfin été signées en vue d'export vers la Chine.

Mais aujourd'hui ce travail a perdu toute crédibilité.

Tout cela parce qu'on n'a pas assuré l'essentiel : à savoir la santé publique.

C'est d'autant plus inacceptable que le secteur participe aussi au financement de l'Agence et pourrait s'estimer lésé par le return négatif actuel.

Il est même symptomatique de constater que deux grand groupes (Delhaize et Colruyt) n'ont même pas attendu d'injonction de l'AFSCA pour retirer les produits Veviba de leurs rayons.

Quelle plus-value (M. Dirickx) offre l'AFSCA au secteur dans ces conditions?

Je répète aujourd'hui : Cette confusion des genres ne serait jamais arrivée si l'AFSCA était restée sous la tutelle du ministre de la Santé, comme à l'origine.

Ce focus sur l'export aurait été impensable si la tutelle était restée à la Santé.

Je rappelle que mon groupe politique demande que la tutelle de l'AFSCA soit retirée au ministre de l'Agriculture et qu'elle rentre aussi vite que possible sous le giron de la Santé.

Il y a un problème de crédibilité avec les orientations politiques de ce gouvernement.

3° supervision trop molle du cabinet Ducarme

Monsieur Ducarme,

Lors de la première séance de commission VEVIBA, vous vous demandiez « *pourquoi l'AFSCA n'a pas intensifié les contrôles au vu des informations collectées entre octobre 2016 et février 2018.* »

Vous estimiez « *que le contrat n'a pas été pleinement rempli dès lors qu'après avoir été informée du 'dossier kosovar', l'AFSCA aurait dû [selon vous] mener des contrôles offensifs à Veviba Bastogne* ».

Je concède que sur ce plan, de nombreuses questions restent pendantes, et à adresser en particulier au patron de l'AFSCA, M. Dirickx.

Encore aujourd'hui, je ne parviens pas à comprendre que l'Agence, qui contrôle quotidiennement l'abattoir, qui envoie des inspecteurs jusqu'à 8 fois par an dans l'atelier de découpe n'ait pas pu rendre public plus tôt ce scandale.

Je m'interroge sur la ligne de défense de l'AFSCA qui dit :

- D'une part que « *s'il y avait eu pendant l'instruction (NDLR : donc pendant la période critique des 18 mois) la moindre indication de l'existence effective d'un risque pour la sécurité de la chaîne alimentaire, des mesures auraient été prises immédiatement* » (et le ministre aurait été contacté)

- Mais qui dit d'autre part, que « *les éléments mis en évidence dans le dossier judiciaire montrent clairement que Veviba a vendu en 2016 des produits non conformes suite à des falsifications* », tout en précisant qu'il ne peut pas en dire davantage au ministre « *sous peine de violer le secret de l'instruction.* »

N'y avait-il pas suffisamment de signaux dans l'intervalle des 18 mois pour prévenir plus tôt le ministre Ducarme ?

D'ailleurs, le rapport fait état d'autres PV concernant Veviba et le groupe Verbist, dont l'un notamment a été transmis au parquet en septembre 2017. Plusieurs enquêtes concernant le même opérateur devraient déclencher un signe d'alarme, il me semble, et le cabinet devrait en être informé, surtout qu'il s'agit d'un acteur important.

Ce sont des questions que j'adresse à M. Dirickx.

Mais la question qui m'intéresse le plus aujourd'hui, à la lecture de ce rapport, s'adresse à Monsieur Ducarme et concerne la supervision par son cabinet du travail de l'Agence. Cette supervision n'a-t-elle pas été trop molle, surtout suite à l'affaire du fipronil ?

A° En effet, on a pu lire des instructions très claires de l'autorité judiciaire (du parquet) à l'AFSCA, pour que l'Agence ne prenne pas d'initiative de contrôle élargi en cas de concours avec une procédure judiciaire.

- Selon l'avocat-général (Clarysse), *« lorsqu'un juge d'instruction est désigné, la direction de l'instruction lui revient et c'est à lui de décider quel service de police ou quel service spécial d'inspection il veut charger de poursuivre l'enquête. Pendant l'instruction, des concertations sont régulièrement menées avec les différents services concernés. Il est d'usage que les contrôles normaux dans le cadre de la tutelle administrative soient maintenus car cela pourrait susciter la méfiance de l'opérateur si ce n'était pas le cas. »*

- *« Une fois que la direction revient au juge d'instruction, ce dernier décide qui procède à quel devoir d'enquête. Vous ne perdez pas vos compétences de contrôle qui vous sont dévolues par la loi, mais lors de l'exercice de ces dernières, il est veillé en concertation à ce que l'instruction reste garantie ».*

B° Par ailleurs, on a pu voir qu'effectivement, plusieurs réunions entre la Justice et l'unité d'enquête de l'AFSCA ont eu lieu entre la plainte au Kosovo et la perquisition en mars 2018 :

- Une réunion en décembre 2016,
- 5 réunions pendant l'année 2017
- et encore 1 réunion en 2018 avant l'action reportée de février 2018 pour défaut d'effectifs policiers.

A cet égard, je souhaiterais d'ailleurs savoir ce qui a été dit, concrètement, lors des réunions de concertation entre l'unité d'enquête et la Justice ? Est-ce que l'UNE a demandé d'accélérer la procédure judiciaire ? Est-ce que l'UNE a sollicité l'autorisation d'informer le ministre Ducarme et si oui, quelle a été la réponse de pilier judiciaire ? c'est une question à adresser à l'AFSCA et au ministre de la Justice.

C° Enfin, on a pu voir encore que l'AFSCA était demandeuse d'une remise en cause de l'approche classique telle que décrite ici.

- *« Un cas comme celui de Veviba montre les limites d'une telle approche. Nous devons dès lors effectivement repenser la manière dont nous allons aborder, dans le futur, les enquêtes relatives aux fraudes telles que celle-ci. Nous demandons dès lors que l'audit annoncé de l'AFSCA prenne également ces aspects en compte ».*

D° Par contre, on n'a toujours pas vu quelles directives claires ont été données par le cabinet Ducarme depuis la crise du fipronil :

- soit pour remettre sur le chantier ce « modèle classique » d'articulation entre une procédure administrative et une procédure judiciaire
- soit pour donner instruction ferme à votre administration pour qu'elle sollicite (systématiquement) l'accord du magistrat compétent pour vous informer des enquêtes menées.

Au contraire on a vu,

- qu'en novembre 2017 vous rejetiez une demande d'audit de l'AFSCA – ce que j'interprète en disant que pour vous, la crise du fipronil n'avait révélé aucun problème sur le plan de l'articulation entre volets administratifs et judiciaires
- que vous n'avez apporté aucune réponse à la question de mon collègue Jean-Marc Delizée jeudi dernier en séance plénière pour savoir quid du suivi du « protocole d'accord » annoncé suite à la crise du fipronil – protocole d'accord précisant les modalités d'échanges et de communication entre l'AFSCA votre cabinet ».

La principale question qui se dégage pour moi aujourd'hui est donc à M. Ducarme : quelles initiatives concrètes avez-vous prises depuis la crise du fipronil pour réorganiser la procédure en cas de judiciarisation et ne pas affaiblir l'approche administrative ?

Comme ministre de tutelle, c'était votre responsabilité : qu'avez-vous fait ?

Toute cette période coïncide avec un remaniement au sein de votre cabinet suite au départ de votre chef de cabinet adjointe (très compétente par ailleurs et issue du SPF Santé). Pouvez-vous dire, au sein de votre cabinet, combien de personnes s'occupent de Santé publique et de sécurité de la chaîne alimentaire ?

Enfin, et c'est important, je rappelle ma demande lors de la séance du 12 mars : pouvez-vous donner la liste de vos mesures depuis la crise du fipronil pour mesurer les progrès enregistrés ?

4° la partie visible de l'iceberg ?

Je résume :

- affaiblissement du pilier judiciaire et du pilier administratif suite aux mesures d'austérité du gouvernement Michel
- focus contre-productif sur l'aide à l'export au détriment de la santé publique
- supervision, peut-être, trop molle du cabinet Ducarme

Ces éléments convergent vers le constat qu'il y a aujourd'hui un grave problème de crédibilité avec les orientations politiques et budgétaires prises par ce gouvernement.

C'est pourquoi nous avons demandé, la fois dernière, et nous répétons aujourd'hui, que la tutelle sur l'AFSCA doit être retirée à M. Ducarme et confiée à un commissaire du gouvernement qui rende la confiance aux consommateurs, aux éleveurs et à l'étranger.

Je crois que c'est d'autant plus nécessaire qu'on n'est sans doute pas au bout de nos surprises avec ce dossier.

Je ne fais qu'indiquer quelques éléments :

- On a eu la nouvelle révélation la semaine dernière selon laquelle de la viande normale a été vendue comme de la viande bio juste pour augmenter les marges de Verbist ;
- On a eu la révélation il y a quelques jours d'un nouveau scandale, celui de l'entreprise Vanlommel qui a envoyé aussi de la viande périmée au Kosovo ;
- On apprend aujourd'hui que le dirigeant d'Euro-IDA, la société cliente de Veviba et de Vanlommel au Kosovo aurait menacé de mort les journalistes : « je vais vous mettre en morceau avec une hache » ;
- Le rapport qui nous a été transmis fait état de nombreux PV d'infractions rédigés sur la période 2006-2018 ;
- Il y a cette note de M. Dirickx : « les éléments mis en évidence dans le dossier judiciaire montrent clairement que VEVIBA a vendu en 2016 des produits non conformes suite à des falsifications » ;
- Il y a ces nombreux PV d'infractions pour la période 2016-2018 qui concernent les établissements du groupe Verbist. On lit – un exemple parmi des dizaines – que « *les têtes, les organes et les langues contaminés avec STEC³ ont déjà été vendus et livrés sans informer qu'ils pourraient avoir été contaminés par VTX 1 + VTX 2 + EAE + E Coli. PV.* » ;
- il y a encore tout le volet économique et social de l'affaire : le recours au détachement, les freins mis par l'entreprise à la constitution d'une délégation syndicale, la suspicion d'une fraude économique au sein de l'établissement Veviba ;
- il y a enfin cet élément interpellant dans la presse aujourd'hui : le principal sous-traitant de Veviba aurait régularisé des travailleurs la veille de la perquisition. Plus de 70 travailleurs auraient été déclarés à l'ONSS la veille ou l'avant-veille de la perquisition du 28 février – ce qui tend à avérer l'idée qu'il y ait eu des fuites, voire une collusion entre l'administration belge et l'entreprise aujourd'hui qualifiée de mafieuse par le ministre Ducarme.

Je pense qu'on n'est pas au bout de ces surprises dans ce dossier et qu'on n'en connaît probablement encore que la partie visible de l'iceberg.

³ STEC = Shiga Toxine Excherichia Coli

J'aurais aimé savoir comment ces différentes facettes sont aujourd'hui rassemblées dans le volet judiciaire. C'est une question à M. Geens : est-ce que l'ensemble des PV qui portent sur le groupe Verbist ont été rassemblés dans les mains d'un seul juge d'instruction – ou reste-t-il une segmentation selon qu'il s'agisse de Bastogne, de Rochefort ou d'Izegem ?

J'aurais aussi aimé savoir quel recoupement entre les différentes facettes il y a eu au niveau de l'AFSCA pendant les 18 mois litigieux. En commençant son intervention le 12 mars dernier, M. Dirickx a dit que « *en raison de mesures d'économie, l'AFSCA a dû réorganiser ses services externes. Il ne s'agit plus d'unités de contrôle provinciales mais d'unités locales, qui sont réparties sur un plus grand territoire.* » Vu l'importance du groupe Verbist, qui représente 30% du secteur de la transformation en Belgique, est-ce que les différents éléments étaient rassemblés et comparés au sein de l'AFSCA et si oui de quelle manière ?